

VITAM TRANSFRONTALIERE 2015 : Règlement

La Transfrontalière est une randonnée cyclotouriste non chronométrée organisée le Dimanche 20 Septembre 2015 sous l'égide de la FFCT.

Epreuves

- La « Transfrontalière » est composée de 3 courses distinctes dont voici les détails
 - La Trans'découverte, épreuve de 13 Kms
 - La Trans'family, épreuve de 35 Kms
 - La Trans'Rando, épreuve de 87 Kms.
- Le détail des courses est accessible sur le site www.vitam.fr

Inscriptions :

Les frais d'inscriptions s'élèvent à 3€ / cycliste pour la « trans'découverte » ainsi que 10€ / cycliste pour la « trans'family » et « trans'rando »

La validation de l'inscription n'est effective qu'après réception du paiement :

Aucun remboursement n'est effectué en cas de désistement.

Départs :

Le départ de chaque course est laissé à la liberté de chaque participant, selon les tranches horaires suivantes

- Entre 7h30 et 11h00 pour la « trans'découverte »
- Entre 7h30 et 10h00 pour la « trans'family »
- Entre 7h30 et 9h00 » pour la trans'rando

Les cyclistes ne respectant pas ces horaires se verront refuser le départ et l'accès à leur course.

Informations générales

- Le port du casque rigide est obligatoire pour la randonnée
- Un fléchage favorisera la progression tout au long des parcours, toutefois chaque participant devra se conformer au code de la route, aux arrêtés préfectoraux ou municipaux et se considérer en excursion personnelle
- Chaque participant certifie qu'il n'a pas de contre indication médicale et que son état de santé lui permet de pratiquer la randonnée
- Chaque participant doit être couvert par une assurance personnelle pour participer à la manifestation
- Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un adulte
- Les mineurs de 16 à 18 ans doivent être munis d'une autorisation parentale
- Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation

- Pour le respect de l'environnement ainsi que pour garantir la pérennité de l'événement, chaque coureur devra conserver ses déchets, aucun emballage ne devra être jeté sur la chaussée
- Des postes de ravitaillement liquide et/ou solide seront à disposition des participants sur le parcours de la trans'rando et à l'arrivée au Vitam pour les 2 autres épreuves.
- Droit à l'image : en signant cette fiche, vous autorisez l'association les organisateurs à utiliser les photographies qui pourront être réalisées gratuitement au cours des manifestations, pour une durée de 10 ans dans le monde entier. Ces photographies pourront être utilisées sur le site internet de l'Association, des articles de presse...

ASSURANCE OBLIGATOIRE

Assurance Individuelle Accident :

- les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- il incombe aux autres participants (les non-licenciés) de s'assurer personnellement.

Assurance Responsabilité Civile :

L'organisateur a souscrit à une assurance Responsabilité Civile garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés salariés ou bénévoles et des participants conformément à l'article L321-1 du Code du Sport.

- Les organisateurs n'assurent pas les pertes, vols du matériel personnel ou les détériorations, ...
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier les itinéraires en fonction de la météo ou de tout autre événement.

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance, en s'inscrivant, au présent règlement qu'il accepte et s'engage à respecter dans son intégralité.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement pour des raisons qui leur seraient imposées par les autorités compétentes.